

Délai d'opposition : 24 septembre 1929.

Arrêté fédéral

portant

**fusion de la division de l'industrie et des arts et métiers
et de l'office fédéral du travail.**

(Du 21 juin 1929.)

L'ASSEMBLÉE FÉDÉRALE DE LA CONFÉDÉRATION SUISSE,

vu le message du Conseil fédéral, du 11 mars 1929,

arrête:

Article premier.

La division de l'industrie et des arts et métiers et l'office fédéral du travail fusionnent et forment une seule et même division du département fédéral de l'économie publique, sous le titre d'« Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail ».

Art. 2.

L'office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail a les attributions qui étaient dévolues jusqu'à maintenant à la division de l'industrie et des arts et métiers ou à l'office fédéral du travail en vertu de la loi fédérale du 26 mars 1914 sur l'organisation de l'administration fédérale, de l'arrêté fédéral du 8 octobre 1920 portant création de l'office fédéral du travail ainsi que d'autres dispositions législatives.

Art. 3.

Le Conseil fédéral est chargé de l'exécution du présent arrêté. Il édicte notamment des dispositions plus détaillées sur l'organisation de l'office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail.

Art. 4.

Le Conseil fédéral est chargé, conformément aux dispositions de la loi fédérale du 17 juin 1874 concernant les votations populaires sur les lois et arrêtés fédéraux, de publier le présent arrêté.

Il fixe la date de son entrée en vigueur.

Ainsi arrêté par le Conseil des Etats.

Berne, le 6 juin 1929.

Le président, WETTSTEIN.

Le secrétaire, KAESLIN.

Ainsi arrêté par le Conseil national.

Berne, le 21 juin 1929.

Le président, WALTHER.

Le secrétaire, F. v. ERNST.

Le Conseil fédéral arrête :

L'arrêté fédéral ci-dessus sera publié, en vertu de l'article 89, 2^e alinéa, de la constitution fédérale et de l'article 3 de la loi du 17 juin 1874 concernant les votations populaires sur les lois et arrêtés fédéraux.

Berne, le 21 juin 1929.

Par ordre du Conseil fédéral suisse :

Le chancelier de la Confédération,
KAESLIN.

Date de la publication : 26 juin 1929.

Délai d'opposition : 24 septembre 1929.

Arrêté fédéral portant fusion de la division de l'industrie et des arts et métiers et de l'office fédéral du travail. (Du 21 juin 1929.)

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1929
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	26
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	26.06.1929
Date	
Data	
Seite	975-976
Page	
Pagina	
Ref. No	10 085 658

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les. Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.